



Ma Checklist Retraite

Construisez votre retraite dès maintenant



Dès maintenant

✓ Je découvre

- ☐ Je consulte mon **relevé de carrière** sur info-retraite.fr pour connaître mon âge légal de départ selon ma date de naissance.
- ☐ Je vérifie mon nombre de trimestres validés, ceux qu'il me reste à cotiser et l'ensemble des caisses auxquelles j'ai cotisé.
- ☐ J'évalue le complément de retraite dont je pense avoir besoin pour vivre sereinement ma future retraite.

1

Le plus tôt possible

✓ J'anticipe et j'épargne

- ☐ Avec [le simulateur express](#), je découvre :
 - combien je peux verser et déduire fiscalement dans la limite des plafonds légaux.
 - le complément de retraite que je pourrai obtenir grâce à cette épargne.
- ☐ J'évalue les versements réguliers que je peux mettre en place.
- ☐ Avec l'aide de mon **interlocuteur AXA**, j'ouvre un [PER \(Plan Épargne Retraite\)](#) pour préparer ma retraite et réaliser chaque année, des économies d'impôts avec mon épargne retraite.

2

5 à 10 ans avant la retraite

✓ J'optimise ma situation

- ☐ Dès mes 55 ans, je corrige sur info-retraite.fr les éventuelles erreurs trouvées dans mon relevé de carrière.
- ☐ Je consulte mon interlocuteur AXA pour optimiser mes versements et ma déduction fiscale dans la limite des plafonds légaux, en fonction de mes capacités d'épargne.
- ☐ Je vérifie la prise en compte de mes droits à majorations (enfants, handicap, prolongation d'activité).

3

6 mois avant la retraite

✓ Je passe à l'action

- ☐ J'étudie mes options en matière de couverture santé individuelle (fin de la mutuelle entreprise).
- ☐ J'informe mon employeur de ma date de départ.
- ☐ Je contacte toutes mes caisses de retraite pour préparer la liquidation de mes droits et déposer mes demandes de liquidation.

4

✓ Le jour J

- ☐ Je peux profiter en toute liberté de l'épargne présente sur mon PER.
- ☐ Je m'assure de disposer d'une couverture santé individuelle complémentaire. Mon interlocuteur AXA pourra me proposer une solution adaptée à ma situation.
- ☐ **Je profite de ma retraite.**



AXA, N°1 de l'épargne retraite ⁽¹⁾

Comment fonctionne le Plan d'épargne retraite (PER) ?

- Les sommes versées sont fiscalement déductibles (dans la limite des plafonds légaux).
- L'épargne est bloquée jusqu'à l'âge de la retraite (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la loi).
- À la retraite, les sommes récupérées sont soumises à la fiscalité en vigueur.
- **Les montants investis sur le fonds Croissance avant l'échéance de la garantie et sur les supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital.**

Découvrir le PER d'AXA

Besoin d'être accompagné ?

Les Agents et Conseillers AXA vous accompagnent dans la préparation de votre retraite.

(1) En France. Rapport France Assureurs 2026, sur la base des provisions mathématiques 2025.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

AXA France Vie - AXA Assurances Vie Mutuelle. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Entreprises régies par le Code des assurances